Statuts de la future Université de Toulouse

Réunion de concertation inter-établissements du 15 avril 2022

Elus étudiants des CA des établissements-membres

Document de préparation

Objectifs de notre réunion

- **Présentation de la démarche et le cadre de réflexion**
- Présentation des éléments de cadrage posés par le projet TIRIS
- Présentation des travaux en cours :
  - Les missions et compétences de l'UT
  - Les circuits de décision
  - Le directoire
  - Le Conseil d'administration
  - Les autres instances
- Échanges

Les membres et invités du Groupe de travail

Nom	Etablissement
Lukas Rass-Masson	UT1, animateur
Marion Fortin	UT1
Florent Hautefeuille	UT2
Marie-Christine Jaillet	UT2
Jean-Luc Rols	UT3
Verena Poinsot	UT3
Julien Saint-Laurent	INSA
Ghislaine Bertrand	INP
Fabien Clément	ISAE
Odile Jankowiak-Gratton	UFTMiP
Patrick Levy	Chargé de mission
Michael Toplis	Coordinateur scientifique TIRIS
Philippe Bassot	CMI

La démarche mise en place

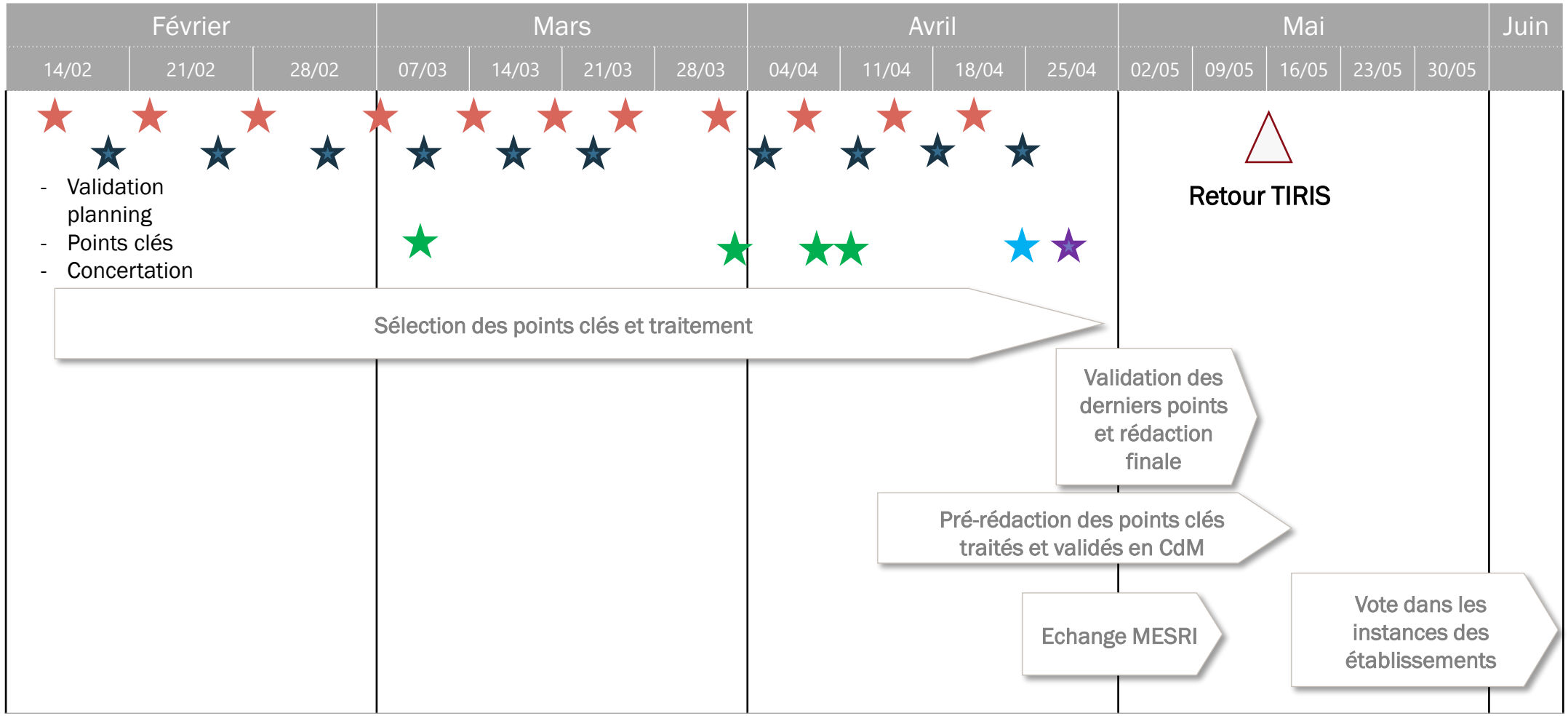

GT Statut | CdM | Concertation inter-établissements | Concertation associés | Concertation ONR

Zoom sur les réunions de concertation à venir

- Une session de concertation avec les élus enseignants-chercheurs et assimilés des CA des établissements-membres le 4 avril

- Une session de concertation avec les élus BIATSS et assimilés des CA des établissements-membres le 14 avril
- Notre concertation d'aujourd'hui avec les élus usagers des CA des établissements-membres le 15 avril

- Une session de concertation avec les membres associés le 20 avril

- Des échanges à programmer avec les organismes nationaux de recherche

Objectifs de notre réunion

- Présentation de la démarche et le cadre de réflexion
- **Présentation des éléments de cadrage posés par le projet TIRIS**
- Présentation des travaux en cours :
  - Les missions et compétences de l'UT
  - Les circuits de décision
  - Le directoire
  - Le CA
  - Les autres instances
- Échanges

Rappel des éléments clés décrits dans le projet TIRIS (1/3)

- Quelques éléments de diagnostic (extraits)
  - « Le mode de gouvernance fédéral n'a pas permis de construire une Université de Toulouse reconnue et visible à l'international et en capacité à saisir les opportunités de financements nationaux. Une des raisons est **la taille déraisonnable et la complexité de ses instances de gouvernance** (80 personnes au CA, 150 au Cac), ainsi que **la faiblesse de leurs prérogatives**.

  - Les partenaires de TIRIS sont prêts à présent à créer les conditions pour construire l'une des meilleures universités de recherche intensive de France grâce à **une nouvelle trajectoire** qui renforce le **niveau d'intégration des membres**.

  - Une gouvernance efficace et cohérente est un facteur essentiel dans notre objectif de devenir une GUR. L'efficacité requiert avant tout un cadre qui facilite et encourage les initiatives individuelles et collectives ascendantes en faveur de l'excellence, et **donc plus proches des universitaires**. Ainsi, l'Université de Toulouse s'appuiera sur des valeurs partagées, combinant l'excellence de la recherche et de l'enseignement, l'impact sociétal à l'échelle locale et mondiale, et l'inclusion ».

Rappel des éléments clés décrits dans le projet TIRIS (2/3)

- La description des instances dans le projet TIRIS (extraits)
  - « **Un Conseil d'Administration** composé d'une trentaine de membres. La majorité des membres élus seront des enseignants chercheurs, des BIATSS, et des usagers. Le reste du conseil sera composé de personnalités extérieures qualifiées, dont des représentants des collectivités locales.
  - **Un Directoire** d'une dizaine de membres (présidents d'Universités et directeurs d'écoles d'ingénieurs, représentants d'ONR et coordinateur de TIRIS), sera chargé de coordonner l'action de l'UT, de proposer et de mettre en œuvre sa stratégie, et de superviser les grands projets structurants.
  - **Un Sénat académique** et un **Parlement des étudiants** permettront la participation active de tous les acteurs de l'Université (enseignants chercheurs, Biatss, étudiants) à la stratégie et à la vie quotidienne de l'Université de Toulouse.
  - Un **Comité d'Evaluation / orientation Stratégique** composé d'une majorité de personnalités scientifiques externes, ainsi que de personnalités internes hautement reconnues (par exemple, des membres locaux de l'Académie des Sciences). Il sera chargé de conseiller le Conseil d'Administration de l'UT, tant sur sa trajectoire que sur les grands projets structurants, dont TIRIS ».

Rappel des éléments clés décrits dans le projet TIRIS (3/3)

- Les engagements dans TIRIS (extraits)
  - « Un objectif **d'accélérer la transformation de l'Université de Toulouse** vers les standards internationaux qui caractérisent les Universités à forte intensité de recherche dans le monde, les actions suivantes seront initiées :
    - Le nom "Université de Toulouse" deviendra la signature standard des publications ;
    - Une fois que les agences de classement auront confirmé que l'Université de Toulouse est une université reconnue, les membres abandonneront leurs classements au profit de l'Université de Toulouse ;
    - Le doctorat et les autres diplômes seront délivrés par la Présidence de l'Université de Toulouse ;
    - Les partenaires partageront une stratégie de recherche commune ;
    - Les partenaires partageront une stratégie commune en matière d'enseignement supérieur ;
    - Tout en promouvant le principe de subsidiarité et en conservant la capacité de chacun de ses membres à disposer de leur propre budget et de la gestion de leurs ressources humaines, l'Université de Toulouse produira une lettre d'orientation budgétaire et RH, et elle définira un processus de suivi de l'efficacité de sa mise en œuvre par les membres. Chaque année, les instances de gouvernance de l'UT formuleront des avis ex-post sur les engagements liés aux orientations RH et financières.

Objectifs de notre réunion

- Présentation de la démarche et le cadre de réflexion
- Présentation des éléments de cadrage posés par le projet TIRIS
- **Présentation des travaux en cours :**
  - **Les missions et compétences de l'UT**
  - Les circuits de décision
  - Le directoire
  - Le CA
  - Les autres instances
- Échanges

Les missions de la future Université de Toulouse

L'Université de Toulouse, avec ses établissements-membres, exerce les missions du service public de l'enseignement supérieur prévues dans le code de l'éducation, dans le respect du principe de subsidiarité et en favorisant le modèle de mutualisation :

1. La formation initiale et continue tout au long de la vie ;
2. La recherche scientifique et technologique, la diffusion et la valorisation de ses résultats au service de la société. Cette dernière repose sur le développement de l'innovation, du transfert de technologie lorsque celui-ci est possible, de la capacité d'expertise et d'appui aux associations et fondations, reconnues d'utilité publique, et aux politiques publiques menées pour répondre aux défis sociétaux, aux besoins sociaux, économiques et de développement durable ;
3. L'orientation, la promotion sociale et l'insertion professionnelle ;
4. La diffusion de la culture humaniste, en particulier à travers le développement des sciences humaines et sociales, et de la culture scientifique, technique et industrielle ;
5. La participation à la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
6. La coopération internationale.

L'Université de Toulouse exerce également les missions et compétences découlant de ses spécificités institutionnelles :

1. La mise en œuvre de l'expérimentation pour permettre de concrétiser l'ambition de figurer parmi les institutions universitaires reconnues comme grande université de recherche ;
2. L'animation de la coordination territoriale et le portage du rayonnement régional de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
3. Le portage et le développement de services communs.

Les compétences de la future Université de Toulouse (1/3)

1. Élabore et met en œuvre le volet commun du contrat pluriannuel de site conclu avec l'Etat, en défendant et promouvant les intérêts partagés des établissements-membres auprès des tutelles. Elle assure la cohérence avec les volets spécifiques des établissements-membres relevant de la tutelle MESRI ;
2. Porte auprès de l'Etat et des collectivités territoriales des demandes de financements de projets communs à plusieurs établissements-membres en associant si nécessaire les établissements associés. Elle développe des ressources collectives ;
3. Porte des programmes de financement de l'enseignement supérieur ou de la recherche, sur appels à projets ou manifestations d'intérêt, et des actions afférentes, faisant l'objet d'accords globaux signés par l'Université de Toulouse avec l'Etat, les collectivités locales ou tout autre financeur public national ou international ;
4. Élabore une stratégie de recherche et d'innovation commune en s'appuyant sur les établissements-membres, les membres associés et les organismes nationaux de recherche ;
5. Élabore et fait appliquer une signature unique des publications, sous l'appellation « Université de Toulouse », dans les conditions définies par la charte de signature, validée par le conseil d'administration, et reprises dans les conventions bilatérales avec les membres associés et organismes nationaux de recherche ;
6. Promeut une marque commune « Université de Toulouse », dans le respect des marques des établissements-membres. Cette marque s'exprime principalement par : 1° La signature commune des publications scientifiques, 2° La signature ou co-signature par le président des diplômes ;
7. Représente ses établissements-membres au sein des classements globaux et est le seul établissement classé. Dans les classements thématiques, l'Université de Toulouse figure en associant les marques des établissements-membres concernés ;
8. Élabore une stratégie commune pour l'offre globale de formation initiale et continue, sur la base de l'offre de formation des établissements-membres, des membres associés et des partenaires de l'Université de Toulouse et assure la cohérence de l'offre pour l'ensemble du site ;

Les compétences de la future Université de Toulouse (2/3)

9. Délivre les diplômes nationaux de licence, master et doctorat, pour lesquels l'Université de Toulouse est accréditée, ainsi que les autres diplômes délivrés par les établissements-membres avec lesquels l'UT est co-accréditée, si le conseil d'administration de l'établissement-membre concerné en fait la demande. La présidence de l'Université de Toulouse signe les diplômes.
10. Soutient une stratégie internationale commune de site ;
11. Elabore et signe des partenariats stratégiques, notamment internationaux et scientifiques, au service de l'ensemble des établissements-membres ;
12. Elabore une politique de sciences ouvertes et de sciences participatives, ainsi qu'une stratégie de diffusion de la culture scientifique et technique ;
13. Soutient le réseau des œuvres universitaires et scolaires et les établissements-membres dans l'amélioration de la qualité de la vie étudiante et de promotion sociale sur le territoire ;
14. Communique pour développer le sentiment d'appartenance à l'Université de Toulouse des enseignants-chercheurs, chercheurs, enseignants, personnels BIATSS et étudiants dans le respect des appartenances aux établissements-membres;
15. Gère et valorise son patrimoine artistique et scientifique et soutient des actions culturelles entre ses établissements-membres ;

Les compétences de la future Université de Toulouse (3/3)

16. Développe des actions, dispositifs et services complémentaires pour l'accueil et l'accompagnement des étudiants hors champ d'activités pédagogiques ;
17. Développe une politique de prévention sanitaire complémentaire et encourage l'accès aux activités culturelles, physiques, sportives et de loisirs ;
18. Elabore une lettre d'orientation commune en terme de Ressources Humaines, notamment à travers un exercice de prospective partagée. Elle veille à la conformité des politiques de recrutements des établissements-membres au cadre stratégique commun, à travers un avis a posteriori de son Conseil d'administration. Elle organise chaque année, pour ses établissements-membres et avec les organismes nationaux de recherche une conférence sur l'emploi scientifique ;
19. Elabore une lettre d'orientation budgétaire annuelle et veille à la cohérence du budget des établissements-membres avec la stratégie globale, à travers un avis a posteriori de son Conseil d'administration.

Objectifs de notre réunion

- Présentation de la démarche et le cadre de réflexion
- Présentation des éléments de cadrage posés par le projet TIRIS
- **Présentation des travaux en cours :**
  - Les missions et compétences de l'UT
  - **Les circuits de décision**
  - Le directoire
  - Le CA
  - Les autres instances
- Échanges

Récapitulatif du périmètre des acteurs décisionnaires au sein du Directoire par compétence

Compétences	Décision par les membres fondateurs	Décision par les membres fondateurs, associés et ONR
Volet commun du contrat pluriannuel de site		X
Financement et AAP	X (selon les sujets)	X (selon les sujets)
Stratégie de recherche		X
Charte de signature commune		X
Charte pour la marque UT		X
Stratégie globale de formation	X	X (les associés)
Stratégie internationale de site		X
Partenariats stratégiques		X
Science ouverte et Culture Scientifique et Technique		X
Compétences liées à la vie étudiante	X	X (les associés)
Ressources humaines	x	
Orientation budgétaire	x	

Proposition de circuit de décision au niveau de l'UT : Volet commun du contrat pluriannuel de site

Le Président élabore avec le bureau* de l'UT le volet commun du contrat pluriannuel de site

Le Président présente le volet commun au Directoire pour échange. A cette occasion, le Directoire est élargi à l'ensemble des établissements sous tutelle du MESRI

Le Président présente le volet commun au Sénat Académique qui donne un avis simple

Le Président et le Directoire peuvent faire évoluer le document. Le Directoire donne un avis simple

Le Président met à l'ODJ du CA le vote du volet commun avec l'avis du Directoire et du Sénat académique

Le Directoire vote en formation « plénière » : établissements fondateurs, représentants des ONR et représentants des établissements associés

* La composition et l'organisation du Bureau de l'UT restent à définir

Proposition de circuit de décision au niveau de l'UT : Financement et AAP

Au fil de l'eau

Le Président élabore et/ou traite des demandes de projets communs avec le bureau de l'UT permettant l'obtention de financements

→

Le Président présente ces projets au Directoire. Le Directoire donne un avis simple

Le Directoire vote en formation « plénière » : établissements fondateurs, représentants des ONR, représentants des établissements membres

→

Le Président informe le CA de ces projets

Le Président élabore et/ou traite des demandes de réponse aux AAP / AMI inter-établissements avec le bureau de l'UT

→

Le Président présente ces projets au Directoire. Il veille à la coordination entre la réponse UT aux AAP et celles éventuelles des membres. Le Directoire donne un avis simple

Le Directoire vote en formation « plénière » : établissements fondateurs, représentants des ONR, représentants des établissements associés

→

Le Président informe le CA de ces projets

Proposition de circuit de décision au niveau de l'UT pour la stratégie de recherche

Tous les trois ans

La vice-présidence recherche élabore avec les pôles de recherche de l'UT la stratégie de site en matière de recherche, en articulation avec le projet scientifique de TIRIS

Le Président présente ces stratégies globales au Directoire pour échange

Le Président présente la stratégie au Comité d'Orientation Stratégique qui rend un avis

Le Président fait évoluer si nécessaire cette stratégie. Le Directoire donne un avis simple

Le Directoire vote en formation « plénière » : établissements fondateurs, représentants des ONR, représentants des établissements associés

Le Sénat Académique rend un avis

En cas d'avis négatif, le président peut saisir à nouveau le Directoire pour faire évoluer la stratégie

Le Président met à l'ODJ du CA le vote de cette stratégie et transmet les avis du Sénat et du COS

Proposition de circuit de décision au niveau de l'UT : Charte de signature commune

La Vice Présidence Recherche élabore avec le bureau de l'UT la charte de signature commune

Le Président présente ce document au Directoire

Le Président présente ce document au Sénat Académique qui donne un avis simple

Le Président peut faire évoluer le document au regard de cet avis

Le Président présente le document au Directoire qui donne un avis conforme

Le Président met à l'ODJ du CA le vote de ce document avec l'avis du Directoire et du Senat académique

Le Directoire vote en formation « plénière » : établissements fondateurs, représentants des ONR, représentants des établissements associés

Proposition de circuit de décision au niveau de l'UT : Charte pour la marque UT

Le Président élabore avec le bureau de l'UT la charte d'utilisation de la marque UT

Le Président présente ce document au Directoire

Le Président présente ce document au Sénat Académique qui donne un avis simple

Le Président peut faire évoluer le document au regard de cet avis

Le Président présente le document au Directoire qui donne un avis simple

Le Directoire vote en formation « plénière » : établissements fondateurs, représentants des ONR, représentants des établissements membres

Le Président met à l'ODJ du CA le vote de ces deux documents avec l'avis du Directoire et du Senat académique

Proposition de circuit de décision au niveau de l'UT : Stratégie globale de formation

Tous les trois ans

La vice-présidence Formation élabore la stratégie Formation initiale et continue, en cohérence avec la stratégique formation du projet TIRIS

Le Président présente cette stratégie au Directoire pour échange

Le Président présente cette stratégie au Comité d'Orientation Stratégique qui rend un avis

Le Président fait évoluer si nécessaire cette stratégie. Le Directoire donne un avis simple

Le Sénat Académique rend un avis

Le Président met à l'ODJ du CA le vote de cette stratégie et transmet les avis du Sénat et du COS

Le Directoire vote en formation « restreinte » : établissements fondateurs et représentants des établissements associés

Proposition de circuit de décision au niveau de l'UT : Stratégie internationale de site

Tous les trois ans

Le Président élabore avec le bureau de l'UT la stratégie internationale de site, en cohérence avec la stratégie internationale du projet TIRIS

Le Président présente cette stratégie au Directoire pour échange

Le Président présente cette stratégie au Comité d'Orientation Stratégique qui rend un avis

Le Président fait évoluer si nécessaire cette stratégie. Le Directoire donne un avis simple

Le Sénat Académique rend un avis

Le Directoire vote en formation « plénière » : établissements fondateurs, représentants des ONR, représentants des établissements associés

Le Président met à l'ODJ du CA le vote de cette stratégie et transmet les avis du Senat et du COS

Proposition de circuit de décision au niveau de l'UT : Partenariats stratégiques

Tous les trois ans

Le Président élabore et/ou instruit les demandes de partenariats stratégiques avec le bureau de l'UT

Le Président présente ce document au Directoire, qui donne un avis simple

Le Directoire vote en formation « plénière » : établissements fondateurs, représentants des ONR, représentants des établissements associés

Le Président met à l'ODJ du CA le vote de ces partenariats

Proposition de circuit de décision au niveau de l'UT : Science ouverte et Culture Scientifique et Technique

Tous les trois ans

Le Président élabore avec le bureau de l'UT une politique commune de science ouverte et de diffusion de la CST

Le Président présente ce document au Directoire

Le Président présente ce document au Sénat Académique qui donne un avis simple

Le Président peut faire évoluer le document au regard de cet avis

Le Président présente ce document au Directoire qui donne un avis simple

Le Directoire vote en formation « plénière » : établissements fondateurs, représentants des ONR, représentants des établissements associés

Le Président met à l'ODJ du CA le vote de ce document avec l'avis du Directoire et du Senat académique

Proposition de circuit de décision au niveau de l'UT : Gère et valorise son patrimoine artistique et scientifique et soutient des actions culturelles entre ses établissements-membres

Tous les trois ans

Le Président élabore avec le bureau de l'UT une politique de gestion de son patrimoine artistique et scientifique et propose / organise des actions culturelles entre les membres

Le Président présente ce document au Directoire

Le Président présente ce document au Sénat Académique qui donne un avis simple

Le Président peut faire évoluer le document au regard de cet avis

Le Président présente ce document au Directoire qui donne un avis simple

Le Directoire vote en formation « plénière » : établissements fondateurs, représentants des ONR, représentants des établissements associés

Le Président met à l'ODJ du CA le vote de ce document avec l'avis du Directoire et du Senat académique

Proposition de circuit de décision au niveau de l'UT : Compétences liées à la vie étudiante

Tous les ans

Le Parlement des étudiants fait des propositions pour l'amélioration de la qualité de vie des étudiants et le sentiment d'appartenance. Il transmet ses propositions au Président

Le Président présente ces propositions au Directoire qui donne un avis simple

Le Directoire vote en formation « restreinte » : établissements fondateurs, représentants des établissements associés

Le Président met à l'ODJ du CA les propositions du Parlement Etudiant

Proposition de circuit de décision au niveau de l'UT : Ressources humaines

Tous les ans

Le Président élabore avec le Directoire en formation restreinte une lettre d'orientation RH sur le périmètre de la stratégie de site, sur la base notamment de l'exercice de prospective partagée

Le Président saisit le Sénat Académique. Le Sénat émet un avis sur la cohérence avec la stratégie du site

Le Directoire vote en formation « restreinte » : établissements fondateurs

Le Directoire émet un avis conforme sur la lettre

Le Président met la lettre RH à l'ODJ du CA avec l'avis du Sénat et du Directoire

Le CA vote la lettre d'orientation. Le Président informe les établissements

Le processus de vérification a posteriori par le CA reste à construire

Proposition de circuit de décision au niveau de l'UT : Orientation budgétaire

Tous les ans

Le Président élabore avec le Directoire en formation restreinte une lettre d'orientation budgétaire sur le périmètre de la stratégie de site, sur la base notamment de l'exercice de prospective partagée

Le Président saisit le Sénat Académique. Le Sénat émet un avis sur la cohérence avec la stratégie du site

Le Directoire vote en formation « restreinte » : établissements fondateurs

Le Directoire émet un avis conforme sur la lettre

Le Président met la lettre d'orientation budgétaire à l'ODJ du CA avec l'avis du Sénat et du Directoire

Le CA vote la lettre d'orientation. Le Président informe les établissements

Le processus de vérification a posteriori par le CA reste à construire

Objectifs de notre réunion

- Présentation de la démarche et le cadre de réflexion
- Présentation des éléments de cadrage posés par le projet TIRIS
- **Présentation des travaux en cours :**
  - Les missions et compétences de l'UT
  - Les circuits de décision
  - **Le directoire**
  - Le CA
  - Les autres instances
- Échanges

Eléments clés sur la composition et l'organisation du Directoire

- Sa composition :
  - Les 6 établissements membres « fondateurs » (7 si l'INUC devient membre fondateur)
  - Un représentant par ONR (CNRS, INRAE, INSERM, ONERA ainsi que CNES, IRD) ; avec voix délibérative. Ils sont présents au Directoire pour les décisions stratégiques scientifiques, notamment les questions concernant la stratégie de recherche, la communication et l'international
  - Un représentant des établissements associés
  - Le porteur du projet Tiris (sans droit de vote)
  - Le DGS de l'UT (sans droit de vote)
  - Le Président de l'UT
- Le poids des établissements au sein du Directoire
  - 1 personne = 1 voix.
- Le Président de l'UT Préside le Directoire
  - Le Président possède une voix prépondérante en cas d'égalité
- Le mode de fonctionnement
  - Un principe de base implicite : la recherche du consensus
  - Un vote soit à majorité simple, soit majorité qualifiée (2/3) selon les compétences vues (cf. document dédié),

Objectifs de notre réunion

- Présentation de la démarche et le cadre de réflexion
- Présentation des éléments de cadrage posés par le projet TIRIS
- **Présentation des travaux en cours :**
  - Les missions et compétences de l'UT
  - Les circuits de décision
  - Le directoire
  - **Le CA**
  - Les autres instances
- Échanges

Présentation des principes communs pour les scénarios d'élection au CA

- Le conseil d'administration comprend 5 collèges de membres avec voix délibérative

1. Un collège 1° composé des professeurs des universités ou assimilés des établissements fondateurs
2. Un collège 2° composé des maîtres de conférences et assimilés des établissements fondateurs
3. Un collège 3° composé des personnels Biatss des établissements fondateurs et de l'Université de Toulouse :
   - Un sous collège Biatss de l'Université de Toulouse
   - Un sous collège Biatss des établissements fondateurs
4. Un collège 4° composé des usagers des établissements fondateurs, y compris doctorants de l'Université de Toulouse
   - Un sous collège comprenant les doctorants de l'Université de Toulouse
   - Un sous collège comprenant les usagers des établissements fondateurs
5. Un collège 5° de personnalités extérieures (y compris les ONR) :
   - 3 représentants des collectivités : Conseil régional, Toulouse Métropole + une autre agglomération (ville d'équilibre)
   - 3 / 4 représentants des organismes : CNRS, INRAE, INSERM, ONERA
   - CHU Toulouse
   - 3 / 4 représentants des partenaires socio-économiques :
     - Les syndicats employeurs
     - Les syndicats employés
     - Une grande institution culturelle ou une association

- Les représentants des établissements (fondateurs et associés) au directoire sont invités permanents du CA

Objectifs de notre réunion

- Présentation de la démarche et le cadre de réflexion
- Présentation des éléments de cadrage posés par le projet TIRIS
- **Présentation des travaux en cours :**
  - Les missions et compétences de l'UT
  - Les circuits de décision
  - Le directoire
  - Le CA
  - Les autres instances
- Échanges

Les autres instances

- **Le Sénat académique**
  - Instance qui est à la fois une force de proposition et un organe consultatif sur la stratégie de l'UT ;
  - Le Sénat sera composé de représentants de la communauté académique toulousaine, sous toute sa diversité.

- **Le Parlement des étudiants**
  - Instance permettant à des élus étudiants de façonner les décisions de l'UT sur la vie étudiante du site toulousain.

- **Le Comité d'orientation / d'évaluation stratégique**
  - Instance permettant à des personnalités extérieures d'apporter leur conseil et leur avis sur les décisions stratégiques majeures de l'UT.

Objectifs de notre réunion

- Présentation de la démarche et le cadre de réflexion
- Présentation des éléments de cadrage posés par le projet TIRIS
- Présentation des travaux en cours :
  - Les missions et compétences de l'UT
  - Les circuits de décision
  - Le directoire
  - Le CA
  - Les autres instances
- **Échanges**